

	Compte-rendu succinct	<u>Le Président :</u> M. Gérôme FASSETNET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> M. Alain GOMOT
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 23 septembre 2021</i>	

Personnes excusées/absentes :

- **Evans** : M. François GRESET
- **Fraisans** : Mme Maire-Anne LONGY
- **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT
- **Monteplain** : M. Luc BEJEAN
- **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE
- **Sermange** : M. Michel BENESSIANO
- **Serre les Moulières** : M. Claude TERRON

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 23 septembre 2021 à 19h30 à la salle des fêtes à Orchamps sous la présidence de M. Gérôme FASSETNET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à **19h40** et a été levée à **20h40**.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. *Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2021 et désignation d'un secrétaire de séance*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **nomme Monsieur Alain GOMOT comme secrétaire de séance ;**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 30 juin 2021.**

Voté à l'unanimité

- b. *Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

- c. *Modification des membres des commissions intercommunales*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

- **Commission n° 1 « Affaires Générales » :**

Président :	FASSET G.
VP	HENGY S.
VP	BENESSIANO M.
VP	CHOPIN R.
VP	ECARNOT S.

Commune	Titre	Nom	Prénom	
BRANS	M.	DETOT	Dominique	
BRANS	M.	ESTIVALET	Franck	
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël	
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël	
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TERRIER	Sophie	
DAMPIERRE	Mme	PICOT	Stéphanie	Démission
DAMPIERRE	M.	PHILIPPE	Aurélien	
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain	
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony	
DAMPIERRE	M.	HUSSON	Philippe	
DAMPIERRE	Mme	ROSSIGNOL	Sylvie	
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric	
ETREPIGNEY	M.	HEUZEBOC	Franck	
EVANS	M.	BONNET	André	
EVANS	Mme	BRADMETZ	Noëlle	
EVANS	M.	DOUDY	Guy-Serge	
EVANS	M.	HUDRY	Jacky	Nouvelle inscription
GENDREY	Mme	LUTHRINGER	Lydia	
LA BARRE	M.	GIMBERT	Philippe	
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie	
LOUVATANGE	M.	MATZ	Martial	
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric	
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	M.	DAUNE	Martin	
MUTIGNEY	Mme	JOUVELOT	Françoise	
OFFLANGES	M.	LENOBLE	Alexandre	
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas	
OUR	M.	VUILLIN	Didier	
PAGNEY	M.	GANET	Michel	
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe	
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe	
SALANS	M.	BOLE	Alexandre	
SALANS	M.	COINCENOT	Yves	
SALIGNEY	Mme	LAVRY	Josette	
VITREUX	M.	LEVY	Hervé	
VITREUX	Mme	GRANDPERRIN	Sylvie	Nouvelle inscription

• **Commission n° 2 « Aménagement du Territoire et Grand Cycle de l'Eau » :**

Président :	FASSET G.
VP	ECARNOT S.
VP	CHOPIN R.
VP	ALFONSO S.
VP	GRESET F.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	Mme	VIENNOT	Michèle
BRANS	Mme	CARQUIGNY	Sabine
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BOULANGER	Marc
DAMMARTIN MARPAIN	M.	TAMISIER	Daniel
DAMMARTIN MARPAIN	M.	NIAUX	Pascal
DAMPIERRE	Mme	PICOT	Stéphanie
DAMPIERRE	M.	MATHEVON	Olivier
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	HONORIO	Nathalie
ETREPIGNEY	M.	SIGNORI	Frédéric
ETREPIGNEY	M.	LUCEREAU	Daniel
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel
EVANS	Mme	BRADMETZ	Noëlle
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge
EVANS	M.	DELITOT	Alain
EVANS	M.	MOUGIN	Pascal
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert
FRAISANS	M.	EME	Jacques
GENDREY	Mme	LUTHRINGER	Lydia
LA BARRE	Mme	BOBILLIER	Christelle
LA BRETENIERE	Mme	GUILLOT	Isabelle
LA BRETENIERE	M.	REGNIER	Jean-Marc
LOUVATANGE	M.	GUILLEMIN	Olivier
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	NIOT	Raphaël
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	M.	DECHARRIERE	Gabriel
MUTIGNEY	M.	DRUOT	Eric
MUTIGNEY	M.	JUSSIAUX	Cyrille
OFFLANGES	M.	JACQUOT	Gilbert
OFFLANGES	M.	THABARD	Jean-Claude
OFFLANGES	Mme	GERARDIN	Ludivine
ORCHAMPS	M.	DEMANDRE	Olivier
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
OUGNEY	M.	TONNELIER	Nicolas
OUGNEY	M.	BOLE	Hervé
OUR	M.	LEFEVRE	Jacques
OUR	M.	VUILLIN	Didier
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	KERAVEC	Yannick
PLUMONT	Mme	JUPILLE	Christine
RANS	M.	MORLIER	Jean-Louis
ROMAIN	Mme	CHANCENOTTE	Aurélie
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe

Démission

SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	BAILLY MAITRE	Florian
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALIGNEY	M.	MERCIER	Pascal
SALIGNEY	M.	LAVRY	Gilbert
SALIGNEY	M.	DODANE	Michel
SERRE LES MOULIERES	M.	ALLEGUEDE	François
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne
VITREUX	M.	GOMOT	Alain
VITREUX	M.	LAMBERT	Sébastien
VITREUX	M.	CABESTANT	Didier

• **Commission n° 3 « Bien vivre à Jura Nord » :**

Président :	FASSENET G.
VP	BENESSIANO M.
VP	VALENTIN L.
VP	GRESET F.
VP	ALFONSO S.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	M.	CORDIER	Bernard
BRANS	M.	MAITROT	Gérard
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	BERNARDIN	Emilie
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TRABEY	Angélique
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BACHELU	Jean-Michel
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	MEYER	Caroline
DAMPIERRE	Mme	DROUHAIN	Nadine
ETREPIGNEY	M.	CHENU	Laurent
ETREPIGNEY	Mme	MICHAUD	Christine
EVANS	Mme	DENOUEVAUX	Sylvie
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel
EVANS	M.	BOURDENET	Raphaël
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert
LA BARRE	M.	BOURGEOIS	Daniel
LA BRETENIERE	Mme	GUILLOT	Isabelle
LA BRETENIERE	Mme	BOTTREAU	Muriel
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUVATANGE	Mme	BIDAL	Valérie
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	GAUTHIER	Stéphane
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	Mme	JARILLOT	Delphine
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	MIGEON	Paul
MONTMIREY-LE-CHATEAU	Mme	MERGEY	Pauline
MUTIGNEY	Mme	ARNUEL	Madeleine
ORCHAMPS	Mme	PANOUILLOT	Barbara

Nouvelle inscription
Nouvelle inscription
Nouvelle inscription
Nouvelle inscription

ORCHAMPS	Mme	NAEGELLEN	Lucette
OUR	M.	BURGSTAHLER	Jean-Pierre
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe
RANS	M.	SCHAEGIS	David
RANS	Mme	MARQUEZ	Nadia
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	Mme	GIRARDOT	Christiane
SALANS	Mme	GUILLEMIN	Annie
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALIGNEY	Mme	POISSON	Catherine
TAXENNE	Mme	BELLOT	Cécile
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe et désigne les membres des Commissions avec les modifications présentées ci-dessus.

Voté à l'unanimité

2. FINANCES

- a. *Fonds de péréquation intercommunales et communales 2021 – FPIC – Répartition dérogatoire « A la majorité des 2/3 » entre la Communauté de Communes Jura Nord et les communes membres*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- opte pour la répartition dérogatoire « à la majorité des 2/3 », telle que présentée ci-dessous :

	Répartition du prélevement à la majorité des 2/3	Variation par rapport au prélevement de droit commun (%)	Conformité du prélevement dérogatoire par rapport à un écart de +/- 30% du prélevement de droit commun	Répartition du reversement à la majorité des 2/3	Variation par rapport au reversement de droit commun (%)	Conformité du reversement dérogatoire par rapport à un écart de +/- 30% du reversement de droit commun
Part EPCI		0%	valable	240 000	11%	valable
Part communes membres				94 084		
TOTAL				334 084		

- se prononce favorablement sur les critères et la pondération par l'EI pour la répartition dérogatoire présentés ci-dessous :

	Pondération des critères		
	Revenu par habitant	Potentiel fiscal par habitant (Pf/hab)	Potentiel financier par habitant (Pfi/hab)
Pondération critères pour prélevement			1.00
Pondération critères pour reversement	0.1	0.1	0.80

- se prononce favorablement sur la répartition du reversement à la majorité des 2/3, à savoir :

- 240 000 € pour la Communauté de Communes Jura Nord,

- 94 084 € pour les communes membres dont le montant est réparti comme suit :

Nom Communes	Solde
BARRE	1 603
BRANS	1 715
BRETENIERE	1 587
COURTEFONTAINE	2 016
DAMMARTIN- MARPAIN	3 166
DAMPIERRE	9 625
ETREPIGNEY	3 894
EVANS	5 034
FRAISANS	10 188
GENDREY	2 431
LOUVATANGE	495
MONTEPLAIN	1 037
MONTMIREY-LA-VILLE	1 561
MONTIMIREY-LE- CHÂTEAU	1 552
MUTIGNEY	1 628
OFFLANGES	1 783
ORCHAMPS	9 542
OUGNEY	3 123
OUR	1 098
PAGNEY	2 153
PLUMONT	811
RANCHOT	4 388
RANS	4 110
ROMAIN	1 868
ROUFFANGE	1 086
SALANS	5 382
SALIGNEY	1 672
SERMANGE	1 906
SERRE-LES-MOULIERES	1 851
TAXENNE	938
THERVAY	2 921
VITREUX	1 920
TOTAL	94 084.00

- Autorise le Président à engager les procédures administratives nécessaires et à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. *Décision modificative N°2 – Budget Principal*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire est invité, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 2 au Budget Principal de l'exercice 2021 comme ci-après.

Décision modificative n°2

Section Fonctionnement								
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte	Services	Site	Dépenses	Recettes	Commentaires
011		60622	Carburants	EJE	ORCHAMPS	50 00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011		60624	Produits de traitement	EJE	CRECHE	150 00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011		60624	Produits de traitement	EJE	ORCHAMPS	50 00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011		60628	Autres fournitures non stockées	EJE	CRECHE2	250 00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011		60628	Autres fournitures non stockées	EJE	CRECHE	400 00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011		60631	Fournitures d'entretien	EJE		1 500 00 €		DEPENSES SUPPL PROTOCOLE SANITAIRE
011		60631	Fournitures d'entretien	SCO		1 500 00 €		DEPENSES SUPPL PROTOCOLE SANITAIRE
011		60632	Fournitures de petit équipement	EJE	CRECHE	100 00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011		60632	Fournitures de petit équipement	EJE	CRECHE2	750 00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011		60636	Vêtements de travail	EJE	CRECHE2	250 00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011		6064	Fournitures administratives	EJE	CRECHE	550 00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011		6064	Fournitures administratives	EJE	ORCHAMPS	60 00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011		6068	Autres matières et fournitures	EJE	ORCHAMPS	160 00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011		6188	Autres frais divers	EJE	CRECHE2	250 00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011		6247	Transports collectifs	SCO	PRIMFRAIS	2 000 00 €		MISSION LOCALE REVALORISATION POPULATION
05		6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	ECO		255 00 €		
74		74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	GEN			12 189 00 €	NOTIFICATION AU 24/08/2021
123		123	Virement à la section d'investissement	GEN		7 034 00 €		
			Total Fonctionnement			12 189 00 €	12 189 00 €	

Section Investissement								
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte	Services	Site	Dépenses	Recettes	Commentaires
021		021	Virement de la section de fonctionnement	GEN			7 034 00 €	
020		020	Dépenses imputées (investissement)	BAT		641 00 €		EQUILIBRE BUDGETAIRE
10		10222	F C T V A	EJE	CRECHE		10 00 €	TRANSFERT COMPTE A COMPTE
13		1311	Etat et établissements nationaux	SCO	SCOUGNEY	2 575 00 €		APPEL A PROJET SOCLE NUMERIQUE
13		1311	Etat et établissements nationaux	SCO	SCOPAGNEY	2 575 00 €		APPEL A PROJET SOCLE NUMERIQUE
13		1311	Etat et établissements nationaux	SCO	SCORANGHOT	7 725 00 €		APPEL A PROJET SOCLE NUMERIQUE
21		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	SCO	SCOUGNEY	4 350 00 €		APPEL A PROJET SOCLE NUMERIQUE
21		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	SCO	SCOPAGNEY	4 850 00 €		APPEL A PROJET SOCLE NUMERIQUE
21		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	SCO	SCOVITREUX	4 250 00 €		APPEL A PROJET SOCLE NUMERIQUE
21		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	SCO	SCORANGHOT	16 749 00 €		APPEL A PROJET SOCLE NUMERIQUE
21		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	EJE	CRECHE	90 00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
21		2184	Mobilier	EJE	CRECHE	400 00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
21		2188	Autres immobilisations corporelles	SCO		14 749 00 €		APPEL A PROJET SOCLE NUMERIQUE
21		2188	Autres immobilisations corporelles	EJE	CRECHE	200 00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
23	POLE JEUNE	2313	Constructions	BAT	PEVEG	5 000 00 €		TVX COMPLEMENTAIRES
041		458106	Etude thermique CEE TEPCV	BAT	COMMUNES	19 565 00 €		REVERST SUBV AUDITS ENERGETIQUES
041		458206	Etude thermique CEE TEPCV	BAT	COMMUNES		19 565 00 €	REVERST SUBV AUDITS ENERGETIQUES
			Total Investissement			39 484 00 €	39 484 00 €	

Voté à l'unanimité

c. Décision modificative N°1 – Budget Annexe « Assainissement » 2021

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 1 au Budget Annexe « Assainissement » de l'exercice 2021 comme ci-après.

Section Investissement							
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte		Dépenses	Recettes	Commentaires
20		2031	Frais d'études	ASSCO	96 000 00 €		SG
21		2188	Autres	SPAN2	1 200 00 €		EQUIPEMENTS SPANC
23		2315	Installations, matériel et outillage techniques	ASSCO	28 648 55 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
23		2315	Installations, matériel et outillage techniques	ASSCO ASSORCH	24 832 90 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
20	ASS DAMP RANS R	2031	Frais d'études	ASSCO	97 200 00 €		SOLDE ETUDES SUR 2022
23	ASS LOUVAT	2315	Installations, matériel et outillage techniques	ASSCO ASSLOUV	121 194 50 €		SUVANT PREV MARCHE
10	ASS LOUVAT	10222	F C T V A	ASSCO ASSLOUV		19 880 75 €	SUVANT PREV MARCHE
13	ASS LOUVAT	13111	Agence de l'eau	ASSCO ASSLOUV		5 705 00 €	SUVANT PREV MARCHE
13	ASS LOUVAT	13118	Autres	ASSCO ASSLOUV		75 060 00 €	ANNULATION DETR
13	ASS LOUVAT	1313	Départements	ASSCO ASSLOUV		5 260 00 €	SUVANT PREV MARCHE
20	ASS MONTMIREY	2031	Frais d'études	ASSCO ASSMONTC	5 500 00 €		SUVANT PREV MARCHE
20	ASS MONTMIREY	2031	Frais d'études	ASSCO ASSMONTV	5 500 00 €		SUVANT PREV MARCHE
13	ASS MONTMIREY	13111	Agence de l'eau	ASSCO ASSMONTC		9 628 50 €	NOTIFICATION SUBV
13	ASS MONTMIREY	13111	Agence de l'eau	ASSCO ASSMONTV		9 628 50 €	NOTIFICATION SUBV
20	ASS PAGNEY	2031	Frais d'études	ASSCO ASSPAGN	9 000 00 €		SUVANT PREV MARCHE
13	ASS PAGNEY	13111	Agence de l'eau	ASSCO ASSPAGN		21 422 00 €	NOTIFICATION SUBV
13	ASS VITREUX	13111	Agence de l'eau	ASSCO ASSVITR		268 290 00 €	SUVANT CONTRAT ZRR
13	ASS VITREUX	1313	Départements	ASSCO ASSVITR		57 728 00 €	SUVANT PREV MARCHE
13	RES OUGNEY	13111	Agence de l'eau	ASSCO ASSOUGN		2 971 00 €	NOTIFICATION SUBV
20	STEP DAMP FRAIS	2031	Frais d'études	ASSCO STEP RANCHOT	7 350 00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
13	STEP DAMP FRAIS	13111	Agence de l'eau	ASSCO ASSRANCH		44 000 00 €	NOTIFICATION SUBV
20	STEP DAMP RANCH	2031	Frais d'études	ASSCO STEP RANCHOT	7 350 00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
20	STEP ORCHAMPS	2031	Frais d'études	ASSCO ASSORCH	10 000 00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
23	STEP ORCHAMPS	2315	Installations, matériel et outillage techniques	ASSCO ASSORCH	10 000 00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
13	STEP ORCHAMPS	1313	Départements	ASSCO ASSORCH		133 363 00 €	SUVANT NOUVEAU PREVISIONNEL
Total Investissement					137 378,76 €	137 378,76 €	

Voté à l'unanimité

d. Tarifs relatifs au service ADS (Autorisation du Droit des Sols) – Année 2020

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide et fixe les tarifs des actes instruits par le service ADS du Grand Dole pour l'année 2020 comme suit :

TYPES DE DOCUMENTS D'URBANISMES	VAUT	TARIFS
Permis de construire	1	253,20 €
Certificat d'urbanisme type b	0,4	101,28 €
Déclaration préalable	0,7	177,24 €
Permis d'aménager	1,2	303,84 €
Permis de démolir	0,8	202,56 €

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- mandate Monsieur le Président à faire les titres de recettes aux différentes communes, qui correspondent aux différents documents d'urbanismes instruits par le service ADS du Grand Dole comme suit :

Refacturation Service ADS 2020

Commune	Cub	DP	PC	PC Modif./Transf.	PA	PD	Calcul EPC	Refacturation
BRANS	2	4	3	0	1	0	7.8	1 974.96 €
DAMPIERRE+PETIT MERCEY	6	42	12	0	0	0	43.8	11 090.16 €
EVANS	13	28	10	3	0	0	37.8	9 570.96 €
GENDREY	0	13	7	1	0	0	17.1	4 329.72 €
LA BARRE	0	6	2	1	0	0	7.2	1 823.04 €
LOUVATANGE	1	5	2	0	0	1	6.7	1 696.44 €
MONTEPLAIN	0	3	4	0	0	0	6.1	1 544.52 €
MONTMIREY-LE- CHATEAU	1	16	2	0	0	0	13.6	3 443.52 €
MUTIGNEY	0	6	2	0	0	0	6.2	1 569.84 €
ORCHAMPS	3	20	4	0	1	0	20.4	5 165.28 €
OUGNEY	1	15	7	0	2	0	20.3	5 139.96 €
PAGNEY	0	12	8	1	0	0	17.4	4 405.68 €
RANCHOT	2	16	4	3	3	2	24.2	6 127.44 €
RANS	5	15	4	0	0	2	18.1	4 582.92 €
ROMAIN	5	7	4	0	0	1	11.7	2 962.44 €
SALANS	1	15	4	4	0	0	18.9	4 785.48 €
SALIGNEY	0	5	4	0	0	0	7.5	1 899.00 €
SERMANGE	1	10	1	0	0	0	8.4	2 126.88 €
SERRE-LES-MOULIERES	2	3	5	0	0	0	7.9	2 000.28 €
THERVAY	1	24	9	0	0	0	26.2	6 633.84 €
VITREUX	0	7	0	0	0	0	4.9	1 240.68 €
TOTAL	44	272	98	13	7	6	332.2	84 113.04 €
équivalent epc unitaire	0.40	0.70	1.00	1.00	1.20	0.80		253.20 €
EPC	17.6	190.4	98	13	8.4	4.8	332.2	84 113.03 €

Voté à l'unanimité

e. *Instauration de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dite GEMAPI*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- instaure la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – GEMAPI prévue à l'article L.1530 bis du Code général des impôts ;
- conformément à l'article 1639 A du Code général des impôts, le produit de cette taxe sera voté par le Conseil Communautaire avant le 15 avril de l'année d'imposition.

Voté à l'unanimité

- f. *Suppression totale de l'exonération de la TFPB communautaire (taxe foncière sur les propriétés bâties) en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la suppression totalement l'exonération de la TFPB communautaire.

Voté à l'unanimité

3. TRANSITION ENERGETIQUE

- a. *Déploiement stratégique d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) :
Demande d'accord de principe avant le 29/10/2021*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur :

- **la confirmation de sa volonté de développer l'électromobilité sur son territoire avec le SIDEC du Jura ;**
- **son souhait d'intégrer le réseau public départemental d'IRVE;**
- **son choix quant à la prise de compétence totale IRVE.**

Voté à l'unanimité

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME

- a. *ZA « Les Perrières » à Dampierre : vente des parcelles, ZC 309, ZC 320 et ZC 321 à l'entreprise IMOPLAST : annule et remplace la délibération n°DCC2021_06_094*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte la vente des parcelles cadastrées ZC 309, ZC 320 et ZC 321, situées sur l'extension de la ZA « Les Perrières » à Dampierre, à l'entreprise IMOPLAST pour un montant de 86 460,00 € ;**
- **confirme qu'aucune servitude en surface et en tréfonds n'existe à la place du chemin ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ces dossiers ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

5. ASSAINISSEMENT

- a. *Adoption du RQPS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public) de l'assainissement collectif pour l'exercice 2020*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire est invité, après en avoir délibéré, adopte le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Voté à l'unanimité

- b. *Adoption du RQPS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public) de l'assainissement non-collectif pour l'exercice 2020*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire est invité, après en avoir délibéré, adopte le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non-collectif.

Voté à l'unanimité

- c. *Convention d'occupation du domaine public fluvial*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention ;**
- **se prononce favorablement sur les termes de ladite convention ;**
- **autorise le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

6. GEMAPI

- a. *Ruisseau de la Vèze d'Ougney : Proposition de compensation*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte le principe d'indemniser les propriétaires au regard des pertes de terrains exploités sur l'emprise du projet de renaturation de la Vèze d'Ougney dans les conditions suivantes :

- **la location des terrains agricoles qui sont sur l'emprise du projet pour 155 euros/ha ;**
- **la compensation de la perte de culture, qui seraient fixées sur un manque à gagner sur 10 ans d'exploitation, selon un prix qui sera définit ultérieurement ;**
- **l'achat du bois aux propriétaires, en attribuant la valeur qu'ils auraient eu dans 10 ans (prix non connu à ce jour).**

Voté à l'unanimité

7. NOUVEAUX PROJETS / AMENAGEMENT

- a. *Caserne de la gendarmerie à Dampierre : validation de l'augmentation des effectifs*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur l'augmentation des effectifs conformément à la demande de la Gendarmerie Nationale, dont la correspondance est annexée au rapport préparatoire.

Voté à l'unanimité

- b. *Création d'un pôle éducatif de la Vallée de l'Ognon à Vitreux / Etudes et travaux connexes : répartition et engagements*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur les préalables nécessaires à l'étude de faisabilité et à la réalisation du projet du pôle éducatif par la CCJN :
 - déconstruction des bâtiment existants situés sur la parcelle AE 152 par la commune de Vitreux ;
 - transfert par la commune de Vitreux de la propriété du foncier à la CCJN à l'€uro symbolique (parcelles AE 67,152,216 + parcelle ZL 30 (future STEP) ;
 - communication par la commune de Vitreux à la CCJN de toutes les études ruisselement réalisées sur la commune ;
 - accord de la commune de Vitreux sur un projet de zonage réglementaire du futur PLUi, adapté au projet du pôle éducatif ;
 - prise en charge par la commune de Vitreux des travaux connexes, nécessaires au bon fonctionnement du pôle éducatif, notamment des VRD : viabilisation, y compris renforcement électrique par exemple ; aménagements des abords (accès, parking, arrêt bus...) et sécurisation (risque inondations...).
- demande à la commune de Vitreux de s'engager sur ces préalables.

Voté à l'unanimité

8. MONDE ASSOCIATIF

a. Attribution d'une subvention à l'association « Le Cheval Comtois »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- attribue une subvention d'un montant de 300,00 € à l'Association « Le Cheval Comtois » ;
- autorise le versement de cette subvention à l'Association « Le Cheval Comtois » ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2021 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

b. Attribution d'une subvention à l'association « Chez Antoine et Martin »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- attribue une subvention d'un montant de 300,00 € à l'Association « Chez Antoine et Martin » ;
- autorise le versement de cette subvention à l'Association « Chez Antoine et Martin » ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2021 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

c. Attribution d'une subvention à l'association « Modelair Club »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- attribue une subvention d'un montant de 1 000,00 € à l'Association « Modelair Club » ;
- autorise le versement de cette subvention à l'Association « Modelair Club » ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2021 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

d. *Attribution d'une subvention à l'association « Le Trait Comtois » (Syndicat des Eleveurs du Jura)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- attribue une subvention d'un montant de 200,00 € à l'Association « Le Trait Comtois » ;
- autorise le versement de cette subvention à l'Association « Le Trait Comtois » ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2021 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

9. ENFANCE / JEUNESSE

a. *Convention relative à la participation financière des frais de scolarités des écoles de la Communauté de Communes Jura Nord*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la mise en place de cette convention avec les communes de résidences concernées ;
- se prononce favorablement sur les termes de ladite convention ;
- autorise le Président à signer cette convention ainsi que tout avenant et acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à effectuer les titres de recettes aux différentes communes, chaque année, relatifs aux frais de scolarités de leurs enfants ;
- autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. *Modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil à Fraisans*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la modification ;
- approuve le règlement de fonctionnement du Multiaccueil à Fraisans ;
- autorise le Président à signer ce règlement de fonctionnement et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

c. *Validation du Projet Educatif De Territoire (PEDT)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le Projet Educatif de Territoire ainsi que ses annexes ;
- autorise le Président à signer ce Projet Educatif de Territoire et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

10. CULTURE

a. *Convention de partenariat week-end « Chat Perché »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

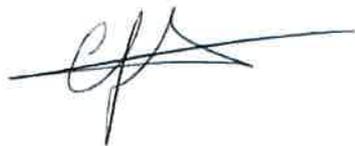
A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention ;
- se prononce favorablement sur les termes de ladite convention ;
- autorise le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 20h40.

M. Alain GOMOT
Commune de VITREUX



Le Président,
Gérôme FASSENET

